11) Numéro de publication:

**0 116 002** 

12

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 84420014.7

(51) Int. Cl.3: **D** 03 C 1/00

22 Date de dépôt: 01.02.84

30 Priorité: 07.02.83 FR 8302271

Demandeur: S.A. DES ETABLISSEMENTS STAUBLI (France), B.P. 20, F-74210 Faverges (FR)

(43) Date de publication de la demande: 15.08.84 Bulletin 84/33

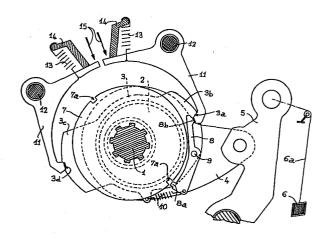
(72) Inventeur: Bourgeaux, Pierre François Xavier, Lachat Poisy, F-74330 La Balme de Sillingy (FR)

(84) Etats contractants désignés: BE CH DE IT LI

(4) Mandataire: Monnier, Guy et al, Cabinet Monnier 142-150 Cours Lafayette B.P. 3058, F-69393 Lyon Cédex 03 (FR)

64) Ratière rotative synchronisée pour métiers à tisser.

5) En vue de permettre la réalisation d'une ratière rotative synchronisée susceptible de fonctionner indifféremment dans les deux sens de rotation, on fait comporter au plateau 3 solidaire de l'excentrique 2, une entaille 3*d* diamétralement opposée à l'entaille 3*a* dans laquelle s'engage le bec du levier pivotant 11 actionné par le dispositif de lisage 15. Cette seconde entaille 3*d* coopère avec le levier 11 opposé pour assurer le maintien du positionnement correct du plateau 3.



Ratière rotative synchronisée pour métiers à tisser

5

10

15

20

La présente invention a trait aux ratières rotatives pour la commande des cadres de lisses montés sur les métiers à tisser.

On sait que dans les ratières rotatives, le mouvement vertical alternatif des cadres de lisses est assuré par des pièces oscillantes qui peuvent être constituées suivant les cas par des ensembles bielle-levier ou par des leviers porte-galets, ces pièces oscillantes étant commandées par des éléments d'actionnement (en forme d'excentriques dans le premier cas, de cames dans le second) montés sur l'arbre principal de la mécanique. Cet arbre est animé d'un mouvement de rotation intermittent et lors de chaque arrêt, c'est-àdire tous les demi-tours de l'arbre précité, le dispositif de lisage doit, au niveau de chacune des lames de la ratière (c'est-à-dire de l'unité d'actionnement associée à chaque cadre de lisses) et en fonction du dessin ou armure à obtenir sur le tissu en cours de tissage, solidariser l'élément d'actionnement soit avec ledit arbre pour commander la pièce oscillante, soit avec un point fixe afin d'opérer l'immobilisation angulaire de cette dernière.

Cette solidarisation sélective est généralement obtenue à l'aide d'un mécanisme mobile d'accouplement en forme de clavette ou de cliquet, soumis à l'action de deux leviers pivotants disposés de part et d'autre de l'arbre afin d'actionner ledit mécanisme mobile aux deux positions d'arrêt de celui-ci, chaque paire de leviers pivotants étant placée sous la dépendance du dispositif de lisage de la ratière.

Dans la demande de brevet français déposée le 29 Octobre
1981 au nom de la Demanderesse sous le N° 81 20502, on a
proposé de monter le mécanisme mobile d'accouplement,
préférablement réalisé sous la forme d'un cliquet basculant,
sur un plateau solidaire latéralement de l'élément d'actionnement correspondant, le cliquet considéré coopérant, sous

l'effet de moyens élastiques appropriés, avec un disque d'entraînement calé sur l'arbre principal afin de permettre l'accouplement de cet arbre avec l'élément d'actionnement et la commande du cadre de lisses correspondant. Il était par ailleurs prévu d'associer à chacun des leviers pivotants destinés à l'actionnement du mécanisme mobile ou cliquet, des moyens élastiques de rappel tendant à engager l'extrémité de ces leviers dans une entaille ménagée dans le plateau latéral précité, cet engagement assurant l'immobilisation angulaire dudit plateau et de l'élément d'actionnement dont il est solidaire en même temps que la commande du cliquet au désaccouplement.

Les essais ont démontré qu'un tel agencement fonctionnait
de manière entièrement satisfaisante. Toutefois et ainsi
qu'on le démontrera plus loin de manière détaillée, il
ne permet le fonctionnement correct que dans un seul sens
de rotation, alors que pour les opérations de recherche de
duites et de détissage, il est nécessaire de pouvoir entraîner la ratière en marche arrière.

C'est à cet inconvénient qu'entend remédier la présente invention, en vue de permettre la réalisation d'une ratière rotative du type "synchronisée", susceptible de fonctionner indifféremment en marche avant et en marche arrière.

Le dessin annexé, donnné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention :

25

- Fig. 1 est une coupe transversale schématique d'une ratière établie suivant l'invention, cette coupe montrant l'agencement de l'une des lames de la ratière considérée.
- Fig. 2, 3 et 4 sont des diagrammes illustrant le déplacement des leviers pivotants d'actionnement, respectivement en marche avant, en marche arrière et dans une ratière synchronisée.

Fig. 5 et 6 représentent à plus grande échelle le profil de l'une et l'autre entailles ménagées sur la périphérie de l'un des plateaux latéraux de la ratière suivant fig. 1.

5

10

15

20

25

30

35

De la même manière qu'à la fig. 1 du dessin de la demande de brevet N° 81 20502 citée au début des présentes, on a indiqué en l en fig. l l'arbre principal de la ratière, animé d'un mouvement de rotation intermittent avec arrêt tous les 180°. Cet arbre 1 reçoit une série de roulements en nombre égal à celui des cadres de lisses du métier, et sur chaque roulement est monté fou un excentrique 2 solidaire latéralement d'un plateau 3 ; sur chaque excentrique 2 est montée folle l'ouverture d'une bielle 4 dont l'extrémité libre s'attelle à un bras pivotant 5 qui assure, grâce à un câble 6a, le déplacement vertical du cadre de lisses 6 de la lame envisagée. Entre deux excentriques 2 contigus l'arbre 1, prévu crénelé, porte un disque d'entraînement 7 qui lui est solidaire et dont la périphérie est découpée de deux encoches radiales 7a, diamétralement opposées l'une à l'autre. Ces encoches 7a sont destinées à recevoir sélectivement le doigt terminal 8a d'un cliquet 8 articulé sur un axe 9 porté par le plateau latéral 3 de l'excentrique 2 correspondant ; un ressort 10 tend à rappeler en permanence le doigt 8a du cliquet 8 en direction de l'arbre 1.

La commande de chaque cliquet 8 est assurée à l'aide de deux leviers pivotants 11 portés à articulation par des axes fixes 12 orientés parallèlement à l'arbre 1. Chaque levier 11 présente un profil en équerre et est sollicité par un ressort 13 afin de venir en appui contre une butée fixe correspondante 14. Ces deux butées 14 définissent ainsi sur chaque levier 11 une queue d'actionnement 11a, susceptible d'être commandée par des poussoirs (flèches 15) du dispositif de lisage de la ratière.

A l'opposé de sa queue lla, chaque levier ll présente un bec llb, diamétralement opposé au bec semblable llb de

l'autre levier par rapport à l'arbre l ; chaque bec llb est destiné à s'engager dans une entaille 3a pratiquée radialement dans une rampe saillante ou oreille 3b du plateau 3. En vis-à-vis de cette entaille 3a, le cliquet basculant 8 porté par le plateau envisagé comporte un talon terminal 8b destiné à l'actionnement dudit cliquet par le bec llb engagé dans ladite entaille 3a.

La description qui précède est pratiquement identique à 10 celle donnée dans la demande de brevet N° 81 20502, de telle sorte qu'elle ne nécessite pas d'explication détaillée en ce qui concerne le fonctionnement normal de la ratière. Il suffira de rappeler qu'en l'absence d'actionnement des poussoirs 15 du dispositif de lisage, les ressorts 13 15 tendent, lors de chaque arrêt du plateau 3 en vis-à-vis du bec 11b de l'un ou de l'autre des deux leviers pivotants 11, à engager ledit bec dans l'entaille 3a, ce qui a pour effets simultanés d'immobiliser angulairement ledit plateau (et avec lui l'excentrique 2 et la bielle 4) et de commander 20 le cliquet 8 au désaccouplement par retrait de son doigt 8a hors de l'encoche 7a dans laquelle il était introduit. En revanche, lorsqu'un levier ll est commandé par son poussoir 15 à l'encontre du ressort 13 qui lui est associé, le cliquet 8, sous l'action du ressort 10, tend à engager son 25 doigt 8a dans l'une ou l'autre des deux encoches 7a du disque 7 correspondant, en assurant ainsi l'accouplement entre ledit disque et l'excentrique 2 et en opérant de la sorte la commande de la bielle 4 et du cadre de lisses 6 lors de chaque rotation de 180° de l'arbre 1.

30

Il convient ici d'observer que pour l'engagement du doigt 8a dans une encoche 7a, il est évidemment indispensable d'avoir un positionnement parfaitement précis des pièces 7 et 8. On notera par ailleurs qu'une fois cet engagement 35 effectué, il est nécessaire que l'action du poussoir 15 sur le levier ll soit maintenue un peu après que l'arbre ait repris son mouvement en entraînant avec lui le disque 7 et l'excentrique 2; sur le diagramme de fig. 2, on a indiqué en Fl le sens de rotation de l'arbre 1, en 11 le déplacement

du levier 11 considéré et en A le temps d'arrêt de la rotation de l'arbre 1, et l'on peut donc constater que le bec 11b du levier 11 reste dégagé de l'entaille 3a pendant un court laps de temps & après la remise en rotation de l'arbre précité.

Si l'on désire maintenant que l'arbre 1 et l'ensemble de la ratière soit susceptible de tourner dans le sens inverse F2 (fig. 3), le laps de temps  $\propto$  de maintien de la commande du cliquet va se trouver placé à l'opposé de fig. 2, et dans le cas où l'on entend réaliser une mécanique synchronisée apte à fonctionner indifféremment dans les deux sens Fl et F2, l'on doit prévoir deux laps de temps  $\propto$  disposés de part et d'autre du temps d'arrêt A de l'arbre 1, comme illustré en fig. 4.

Or si l'on adoptait cette disposition dans le cas de la ratière rotative suivant la demande N° 81 20502, le retrait du bec 11b hors de l'entaille 3a interviendrait avant que le disque d'entraînement 7 ne soit complètement immobile. Dans ces conditions l'excentrique 2, sous l'effet des vibrations inhérentes à la poursuite de la rotation des pièces l et 7, risquerait de se décaler angulairement par rapport auxdites pièces, auquel cas une encoche 7a ne se trouverait plus en coïncidence exacte avec le doigt 8a du cliquet 8. Il y aurait alors un défaut de sélection.

Pour surmonter cet inconvénient et permettre la réalisation pratique d'une ratière rotative synchronisée satisfaisante, la présente invention consiste à faire comporter à chacun des plateaux 3 de la ratière une rampe saillante ou oreille 3c prévue à l'opposé de la rampe ou oreille 3b sus-mentionnée, et à découper dans cette seconde oreille 3c une entaille 3d diamétralement opposée à l'entaille 3a.

Fig. 5 et 6 font bien apparaître le profil des deux entailles 3<u>a</u> et 3<u>d</u> d'un même plateau 3 et l'on observera qu'alors que les parois latérales de l'entaille 3<u>a</u>, relativement profonde, sont orientées parallèlement aux flancs obliques du bec 11b

35

pour conférer une position angulaire parfaitement précise au plateau 3 et assurer ensuite une retenue efficace aussi longtemps que le contact est maintenu, l'entaille 3d est en revanche établie à une profondeur réduite et comporte des parois latérales très évasées, orientées parallèlement aux chanfreins d'extrémité des flancs du bec 11b.

5

On comprend que dans ces conditions, la coopération d'un bec llb avec l'entaille 3d opère le maintien de l'immobili10 sation angulaire du plateau 3 pendant les laps de temps of aussi bien en marche avant qu'en marche arrière. Par contre l'action de retenue ne peut, par suite du profil évasé de l'entaille 3c, s'opposer à la rotation du plateau, en ce sens que le bec llb est automatiquement éjecté lorsque ledit plateau amorce un nouveau mouvement de rotation après arrêt.

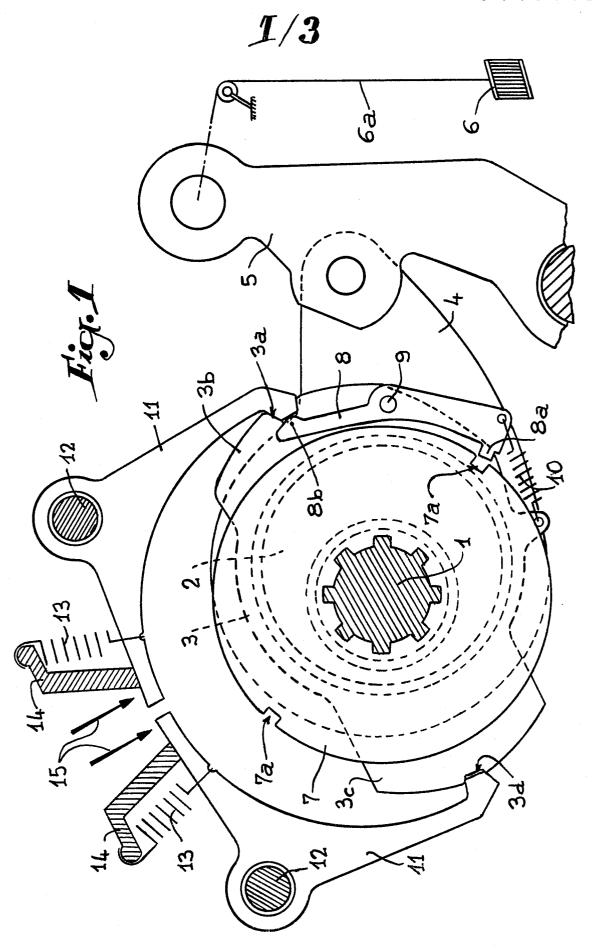
L'engagement du bec llb de l'un ou de l'autre des deux leviers ll de chaque lame dans l'entaille 3d correspondante permet de réaliser un second positionnement de l'excentrique 2 par le second levier ll, positionnement qui subsiste pendant le laps de temps c et évite de ce fait tout risque de décalage angulaire intempestif. On notera au surplus que la libération du cliquet 8 intervenant avant l'arrêt A de l'arbre l, ledit cliquet dispose entièrement de tout le temps de cet arrêt pour la pénétration de son doigt 8a dans l'encoche 7a; l'on peut ainsi atteindre des vitesses de fonctionnement très élevées sans risque d'erreur.

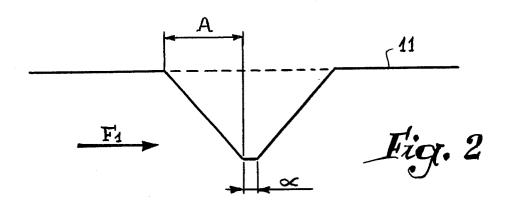
On conçoit que l'invention est susceptible d'être appliquée aux ratières dans lesquelles les éléments d'actionnement sont constitués, non plus par des excentriques associés à des bielles, mais par des cames profilées pour la commande de leviers porte-galets attelés aux cadres de lisses 6. De la même manière et bien que les cliquets basculants semblent le mode de réalisation le plus avantageux pour le mécanisme mobile d'accouplement, on peut toutefois avoir recours à des clavettes à déplacement radial.

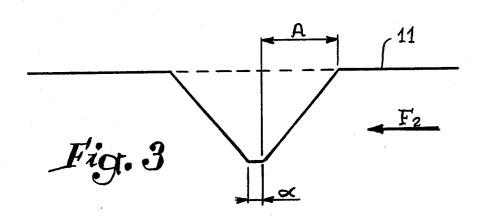
## Revendications

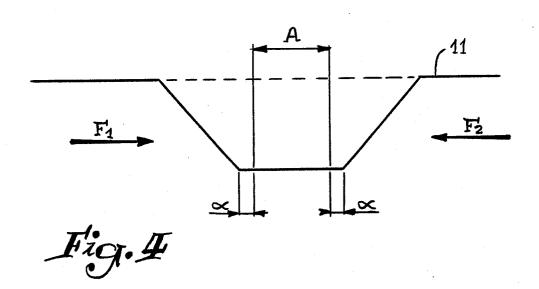
- 1. Ratière rotative pour métiers à tisser, du genre comprenant, au niveau de chacune de ses lames, une pièce oscillante (4) attelée au cadre de lisses (6) correspondant et associée 5 à un élément d'actionnement (2) monté fou sur l'arbre principal (1) animé d'un mouvement de rotation saccadé, un mécanisme mobile d'accouplement (8) qui est porté par un plateau (3) latéralement solidaire de l'élément d'actionnement (2) et qui est soumis à des moyens élastiques (10) pour opérer la liaison angulaire dudit plateau (3) avec un disque (7) solidaire de l'arbre principal (1), et deux leviers pivotants (11) qui sont soumis à l'action d'une part du dispositif de lisage (15) et d'autre part de moyens 15 élastiques (13) qui tendent à engager leur bec (11b) dans une entaille (3a) du plateau (3) correspondant qui est alors immobilisé angulairement, cet engagement provoquant simultanément l'actionnement au désaccouplement de l'organe mobile (8), caractérisée en ce que le plateau (3) présente 20 une seconde entaille (3d) diamétralement opposée à la première (3a) en vue de coopérer avec le bec (11b) du levier pivotant (11) qui lui fait vis-à-vis et de réaliser ainsi un deuxième contact de positionnement du plateau, permettant le fonctionnement de la ratière dans les deux sens de rotation.
- 2. Ratière rotative suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la seconde entaille (3d) présente un profil très évasé afin de permettre d'opérer aussi bien le positionnement 30 précis du plateau (3) que l'éjection automatique du bec (11b) lorsque ce plateau est positivement entraîné par l'arbre principal (1) à la suite de l'accouplement réalisé par le mécanisme mobile (8).

25

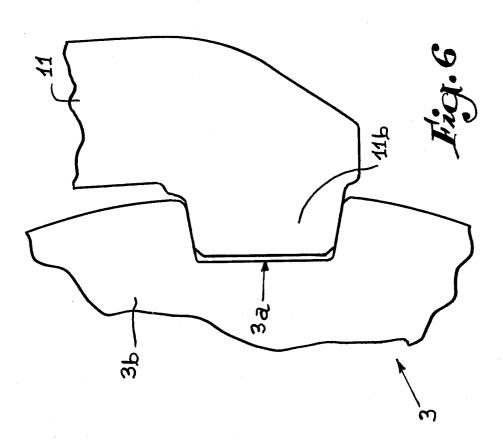


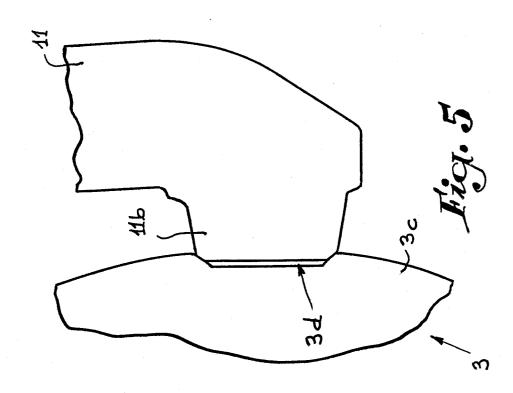














## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0 116002 Numéro de la demande

EP 84 42 0014

	DOCUMENTS CONSID				
Catégorie	Citation du document av des part	ec indication, en cas de l ies pertinentes	oesoin,	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. CI. 3)
A,D P	EP-A-0 078 752	(STAUBLI)			D 03 C 1/00
A	EP-A-0 036 830	(STAUBLI)			
A	FR-A-2 463 213	(STAUBLI)			
					DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CI. 3)
					D 03 C
Le	présent rapport de recherche a été é	etabli pour toutes les reve	endications		
Lieu de la recherche Date d'achèvemen LA HAYE 15-05-		it de la recherche 1984	BOUTE	Examinateur LEGIER C.H.H.	
Y: par	CATEGORIE DES DOCUMEN rticulièrement pertinent à lui ser rticulièrement pertinent en com tre document de la même catéguière-plan technologique	ul	T: théorie ou p E: document d date de dép D: cité dans la L: cité pour d'a	demande	ase de l'invention rieur, mais publié à la ette date
O : div	tère-plan technologique rulgation non-écrite cument intercalaire		&: membredel	amêmefamill	le, document correspondant